

BassInfos



Tables des matières :

Personnel communal	1
Déchets verts	1
APEC campagne sensibilisation	2
Recherche AMF	2
Suppression Rail-bus	2
Marché estival	3
Procédure de mises à l'enquête publique	3
Canicule – Comportements à adopter	4
Chauffeurs bénévoles Nyon – Gland	4

Agenda politique

Séance du Conseil communal
Jeudi 29 septembre 2022 à 20h00

Votations fédérales
Dimanche 25 septembre 2022

Pour toutes questions ou remarques au sujet de cette édition, vous pouvez envoyer un courriel au bureau communal

commune@bassins.ch

ou téléphoner au

022 366 23 22

Personnel communal

La Municipalité a le plaisir de vous communiquer l'embauche de deux nouvelles collaboratrices :

Mme Natacha Bruchez, en qualité de secrétaire municipale, à un taux de 80% dès le 19 avril 2022.

Mme Morgane de Coppet, en qualité de préposée au contrôle des habitants et secrétaire municipale adjointe, à un taux de 60% dès le 1^{er} août 2022.

La Municipalité leur souhaite la bienvenue.

Déchets verts

Sur la base des "autopsies" de sacs poubelles, il apparaît que les ordures ménagères aboutissant dans les usines d'incinération contiennent environ 30% (en masse) de biodéchets. Ces biodéchets sont constitués principalement de déchets organiques tels que les déchets de cuisine, les restes alimentaires, des aliments non- consommés, Il s'agit de la fraction valorisable la plus importante encore présente dans nos ordures.

Ces déchets, composés en grande partie d'eau, nécessitent une grande quantité d'énergie pour être brûlés et diminuent notablement le rendement des usines d'incinération, alors que ces mêmes déchets, traités dans une installation spécifique, permettraient de générer de l'énergie naturelle (biogaz par ex.) ainsi qu'un engrais organique, se substituant à certains engrais chimiques.

Avec la limitation de la production de déchets, réussir à "sortir" du sac poubelle la fraction de biodéchets qui s'y trouve encore est un enjeu sociétal majeur.

Afin de donner une impulsion à la mise en place de collectes des biodéchets méthanisables, le Conseil d'administration de la SADEC* souhaite accompagner les communes le désirant dans leurs réflexions relatives et donner un "coup de pouce" financier aux communes ayant déjà fait l'effort de mettre en place une telle collecte.

Déchets verts (suite)

Pour cette raison, le Conseil d'administration de la SADEC a décidé rémunérer de façon plus importante les communes ayant une collecte des biodéchets méthanisables efficace. La ristourne qui sera versée aux communes sera donc progressive. Cela signifie que les communes collectant davantage de kg/hab. seront mieux rémunérées à la tonne que celles qui en collectent peu.

Bassins a adopté la taxe au poids et bénéficie des mêmes principes de subvention. La taxe au poids est plus incitative et encourage les habitants à bien séparer le compost du reste. **C'est ainsi, qu'en 2021, les habitants de Bassins ont fait bonne figure en collectant entre 60 et 90 kg de déchets méthanisables par an. Ceux-ci ont été valorisés en chaleur, gaz et électricité par BioEcoEnergie à Gollion. Une ristourne de 11'246.40 a été perçue.**

(* SADEC : Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte)

APEC – Campagne de sensibilisation

L'APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte) recommande à chacun d'être attentif aux déchets jetés à tort dans les toilettes, tels que :

- Lingettes
- Tampons et protections périodiques
- Carton du rouleau de papier toilette
- Lames de rasoir
- Médicaments
- Préservatifs, lentilles de contact
- Déchets plastiques
- Peinture et produits toxiques
- Huiles et graisses alimentaires
- Litière pour chat



Recherche AMF

Le RAB (réseau d'accueil de Bassins) recherche des AMF (Mamans de jour) afin de compléter son équipe. Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à prendre contact avec le RAB au 022 366 20 48.

Suppression Rail-Bus

Au vu du peu de demandes et de fréquentation de ce service, la Municipalité a pris la décision de supprimer ce service avec effet au 1^{er} juillet 2022.



Le comité des fêtes de Bassins organise le marché estival de Bassins:

Les vendredis 10 et 24 juin, 8 juillet,
5 et 26 août et le 9 septembre 2022

Procédure de mise à l'enquête publique

1. Le Greffe reçoit le dossier et contrôle qu'il soit complet, le cas échéant le transmet à la Municipalité.
2. La Municipalité étudie le dossier et décide de la suite à donner lors d'une séance de Municipalité.
3. Le dossier est transmis au STI (Service Technique Intercommunal) si nécessaire.
4. Le STI établit un rapport à l'intention de la Municipalité.
5. La Municipalité décide de la suite à donner au dossier.
6. Si nécessaire, des remarques sont transmises au mandataire ou propriétaire.
7. La Municipalité donne son feu vert pour la suite de la procédure (voir point 8).
8. Le dossier est mis à l'enquête publique ou en est dispensé.
9. Au terme de l'enquête publique, l'Autorité procède au traitement des éventuelles oppositions.
10. Une fois les oppositions levées, le STI prépare le permis de construire.
11. La Commune délivre le permis de construire.

Selon le dossier déposé, cette procédure peut s'avérer complexe. La Municipalité se réunit une fois par semaine et le collaborateur en charge de la police des constructions travaille à temps partiel.

Vous comprendrez ainsi qu'au vu de leur complexité, certains dossiers nécessitent plus de temps pour être étudiés de manière complète ; les collaborateurs du greffe traitent les demandes dans leur ordre d'arrivée.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre respect vis-à-vis des collaborateurs de l'Administration communale.

Canicule – Comportements à adopter

Rappel des comportements à adopter en cas de canicule. N'hésitez pas à prendre des nouvelles de vos voisins/connaisseances vulnérables.

PROTÉGEONS - NOUS !

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS

-  **Se reposer... rester au frais**
 - Rester chez soi, réduire l'activité physique
 - Prêter attention aux enfants et aux seniors
-  **Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir**
 - Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
 - Porter des vêtements clairs, amples et légers
 - Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps
-  **Boire régulièrement... manger léger**
 - Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
 - Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
 - Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique
-  **En présence de signaux d'alerte**
 - Appeler le médecin traitant,
 - S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
 - En cas d'urgence vitale appeler le **144**

Symptômes possibles d'un coup de chaleur : faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.



www.vd.ch/canicule



INFORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE

CANICULE

RESTER AU FRAIS

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Soyons solidaires et prêtons-leur attention, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants.



www.vd.ch/canicule

<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/prevention-et-maladies/canicule/#c2063005>

Chauffeurs bénévoles Nyon - Gland

En apportant leur aide, les Bénévoles offrent leurs talents, leurs forces et leur temps libre, tout en acquérant de nouvelles connaissances et en élargissant le champ de leurs contacts sociaux. Dans votre engagement, c'est vous qui définissez les talents à offrir et vos disponibilités.

Chauffeurs (H ou F) sont principalement recherchés

Intéressé(e) ? Consultez notre site internet asbv.ch, section Devenir Bénévole. Et pour tout renseignement supplémentaire, contacter notre Secrétaire Philippe Freléchoux au 022 361.00.37 ou philippe.frelechoux@sunrise.ch. Il se fera un plaisir de vous répondre. A bientôt, peut-être !